



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques
du Monastère Saint-Nicolas de VITRÉ (Ille-et-Vilaine)**

**Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel Berthier, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine (hors classe), à compter du 16 novembre 2020,

Vu l'arrêté du 18 mars 1980 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures du monastère Saint-Nicolas, à l'exclusion des bâtiments adventices sur la rue, ainsi que des galeries du cloître avec l'escalier en vis en bois,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en sa séance du 22 mars 2021,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monastère Saint-Nicolas de VITRÉ (Ille-et-Vilaine), présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la qualité historique et architecturale de cet ensemble qui a conservé son organisation spatiale, son écriture architecturale soignée ainsi que la volumétrie générale des différents corps de bâti,

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques le monastère Saint-Nicolas en totalité à savoir les bâtiments conventuels en totalité, la chapelle en totalité, les bâtiments annexes en totalité, les murs de clôture et le sol d'assiette du site clos de murs.

Le monastère saint-Nicolas est situé 1 rue du Rachapt et chemin des Tertres noirs sur la commune de VITRÉ (Ille-et-Vilaine) et est cadastré section AO, parcelles n° 430, 431, 577, 599, 618, 630, 666 et 667.

Le monastère Saint-Nicolas appartient:

- pour les parcelles n° 430, 599, 666 et 667 à l'Association pour l'Insertion sociale 35, n° SIREN 777 743 501 dont le siège est situé à RENNES (Ille-et-Vilaine), 43 rue de Redon. L'Association pour l'Insertion sociale 35 est propriétaire par acte du 24 juillet 1979 passé devant maître CHAUDET, notaire associé à VITRÉ (Ille-et-Vilaine) et publié au Service de la publicité foncière de RENNES bureau 3, le 1^{er} août 1979, vol 1663 n° 1.

- pour les parcelles 431, 577, 618 et 630 à la commune de VITRÉ (Ille-et-Vilaine), numéro SIREN 213 503 600. La commune est propriétaire par acte passé devant maître BÉNIS, notaire associé à VITRÉ (Ille-et-Vilaine), le 24 février 1986 et publié au Service de la publicité foncière de RENNES bureau 3, le 3 mars 1986, vol 2375 n° 10 ainsi que par acte du 24 octobre 1995 passé devant maître AUBAULT, notaire associé à VITRÉ (Ille-et-Vilaine) et publié au Service de la Publicité foncière de RENNES bureau 3, le 4 décembre 1995, vol 1995P n° 2554 et par acte du 28 septembre 2001 passé devant maître BUIN, notaire associé à VITRÉ (Ille-et-Vilaine) et publié au Service de la Publicité foncière de RENNES bureau 3, le 25 octobre 2001, 3504 P06 2001P2743.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté du 18 mars 1980 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures du monastère Saint-Nicolas, à l'exclusion des bâtiments adventices sur la rue, ainsi que des galeries du cloître avec l'escalier en vis en bois

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire et, le cas échéant, aux autorités compétentes en matière de plans locaux d'urbanisme.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le **02 SEP. 2021**

Le Préfet

Emmanuel BERTHIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
VITRE

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1250

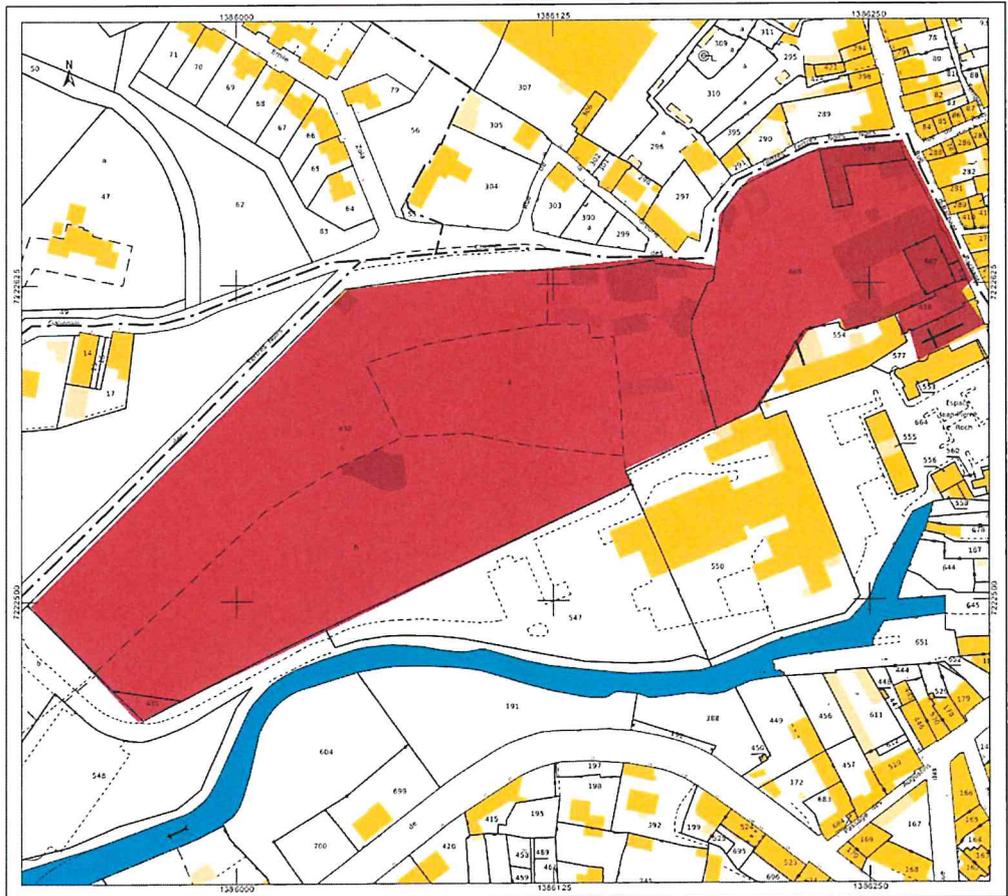
Date d'édition : 15/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Rennes (Pôle Topographie et Gestion
Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES Cedex 9
tél. 02 99 29 37 55 - fax 02 99 29 37 85
plg@350.rennes@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



35. VITRÉ. Monastère Saint-Nicolas

Inscription au titre des monuments historiques du monastère Saint-Nicolas en totalité à savoir les bâtiments conventuels en totalité, la chapelle en totalité, les bâtiments annexes en totalité, les murs de clôture et le sol d'assiette du site clos de murs par arrêté du

